

53^{ème} PARIS-CONNERRE

Elite Nationale

dimanche 1^{er} octobre 2023



Guide Technique



Village des partenaires et d'exposants - Place de la République à partir de 14h
Prix d'ouverture Narcisse Hériveau - Open 1-2-3 + Access - départ 12h30

Départ d'Emancé (78) 12h

Entrée à Conneré vers 15h

Arrivée rue de Paris vers 16h

paris.connerre.organisation@gmail.com

fb.com/paris.connerre.organisation



Groupama



Crédit Mutuel



Anim' Fiesta



Organisation / Contacts

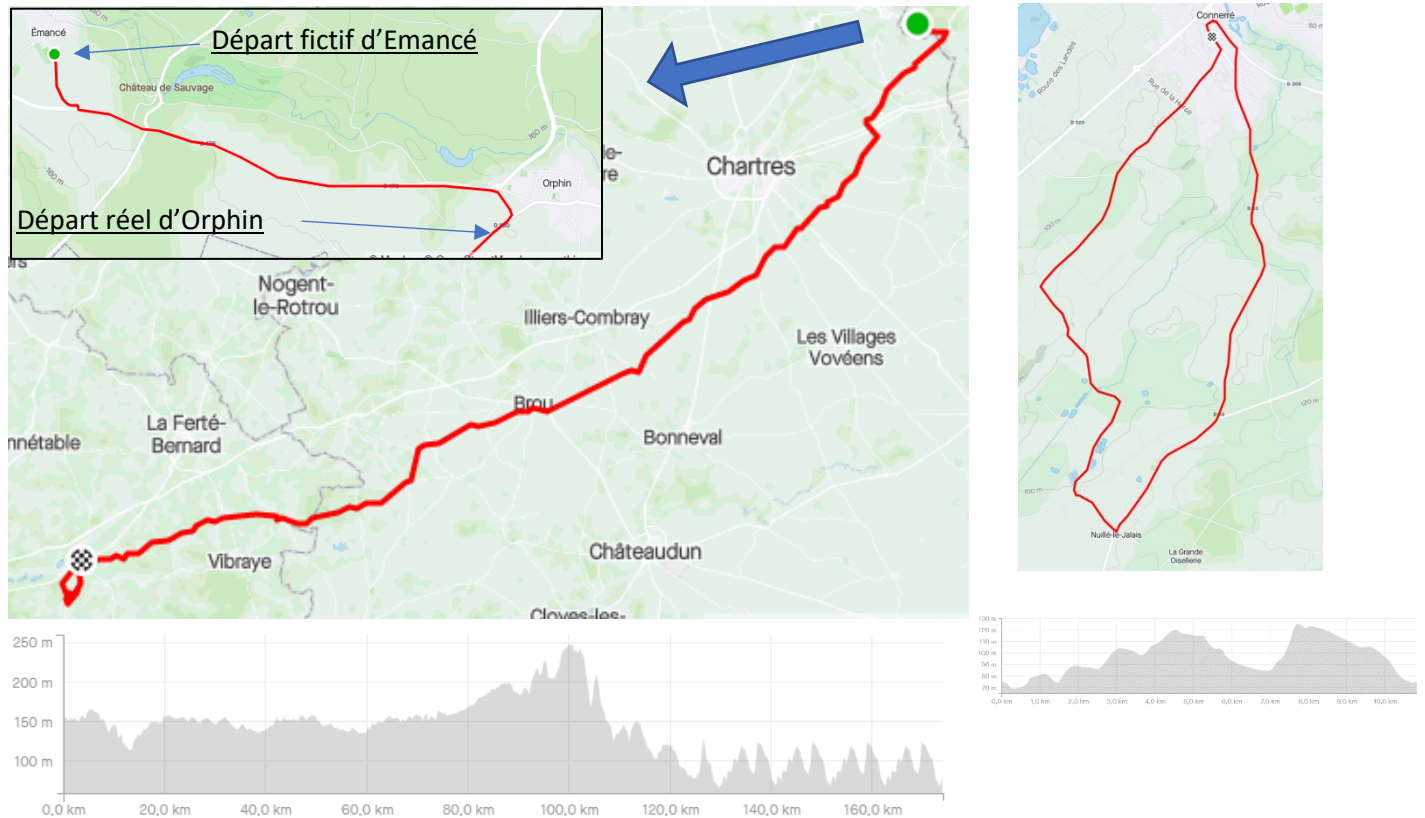
Directeur de l'épreuve	Dominique CHEREAU 60 Route des Landes 72160 CONNERRE Tél. : 06 14 27 22 18
Directeur adjoint de l'épreuve	Romain GUILLIER 15 Allée René Laënnec 92000 NANTERRE Tél. : 06 40 15 27 13
L'épreuve est organisée par le CC Connerréen (PDLL)	
Contact/renseignements : paris.connerre.organisation@gmail.com facebook.com/paris.connerre.organisation	
Horaires permanence / secrétariat, réunion des DS, des pilotes, départ, salle des Fêtes d'Emancé (78), 1 rue d'Orphin : <ul style="list-style-type: none">- Permanence/ Secrétariat à partir de 9h30- Réunion des Directeurs Sportifs : 10h30- Réunion des pilotes moto et chauffeurs de l'échelon course : 11h00- Fin de la permanence : 11h00- Départ fictif : 12h00	
Collège des arbitres	
Président de jury	Roger HUARD
Arbitre Titulaire	Caroline DESMONS
Arbitre Titulaire	Cédric BLANCHARD
Juge à l'arrivée	Alisson RASSET
Arbitre moto	Hervé DHOMMEE
Radio Tour	Norbert JEANNEAU
Ardoisier	Arnaud HERIVEAU
Animateur	Patrick HALOUCHEAU
Médecin	Dr. Jean-Jacques MENUET
Secours	La Croix Blanche - Didier DREUX
Sécurité	Le Mans Sarthe Moto - Stéphane GUILLARD
Assistance dépannage neutre	L'Echappée - Eddy TROHEL
Secrétariat de la course	Marie-Claire VITOUR

Parcours

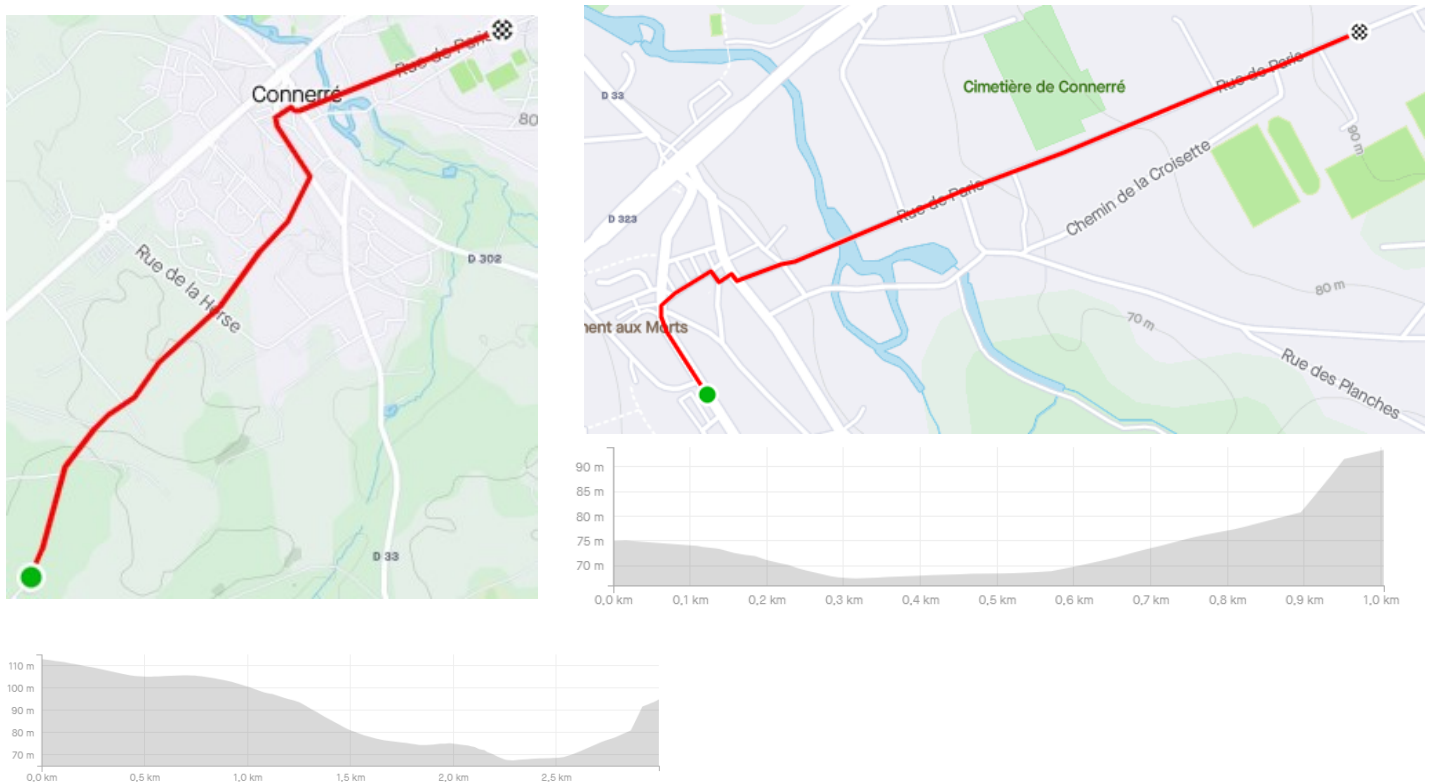
Le parcours est constitué d'une partie en ligne entre le départ fictif d'Emancé (78) puis le départ réel d'Orphin (78) et Connerré (72) de 129km puis de 4 tours de 10,8km autour de Connerré et enfin d'une arrivée hors circuit de 800m située rue de Paris à Connerré.

Parcours disponible : <https://www.strava.com/routes/3107367378047628724>

Parcours complet : 173,5km, 1100m D+ / Le circuit final : 10,8km, 110m D+



Les 3 derniers kilomètres, 30m D+ / Le dernier kilomètre, 30m D+



Itinéraire

PARIS-CONNERRE (Elite Nationale) - DIMANCHE 1er OCTOBRE 2023

Organisation CLUB CYCLISTE CONNERREEN

KMS	REST.	COMMUNES	ROUTE/DIRECTION	41KM/H	43KM/H	45KM/H
		YVELINES (78)				
		EMANCE - départ fictif	Rue d'Orphin	12:00	12:00	12:00
			à gauche D176	4km de fictif		
0	173,5	ORPHIN - départ réel	à droite D150	12:07	12:07	12:07
	173,5	EURE-ET-LOIR (28)	D32			
5	168,5	ECROSNES	D32	12:14	12:13	12:13
8,5	165	GALLARDON	Pl. du Jeu de Paume à gauche - D18 puis à droite rue Guy Pouillé - D32 puis à gauche Avenue de la Gare - D28	12:19	12:18	12:18
9,5	164	Pont-sous-Gallardon (BAILLEAU-ARMENONVILLE)	D28	12:20	12:20	12:19
15	158,5	Rond Point Traversée D910	en face D19 direction Umpeau	12:28	12:27	12:27
16	157,5	UMPEAU	à droite D28 direction Houville-la-Branche	12:30	12:29	12:28
18,5	155	Bréze (UMPEAU)	En face D28	12:34	12:32	12:31
20,5	153	HOUVILLE-LA-BRANCHE	D28 puis à droite D24 puis à gauche D28	12:37	12:35	12:34
23	150,5	GENERVILLE	D28	12:40	12:39	12:37
25	148,5	SOURS	à droite D939 puis à gauche D28 direction Berchère-lès-Pierres	12:43	12:41	12:40
28	145,5	Antenne-relais entre SOURS et BERCHERES	1er PC	12:47	12:46	12:44
29,5	144	Passage à niveau	D28	12:50	12:48	12:46
30	143,5	BERCHERE-LES-PIERRES	à gauche Chemin du Bois Berlin puis rue Chartres puis D28	12:50	12:48	12:47
34	139,5	CORANCEZ	à gauche D28 direction Dammarie	12:56	12:54	12:52
37	136,5	DAMMARIE	D28 puis en face D935 puis à droite D28 direction La Bourdinière	13:01	12:58	12:56
43	130,5	LA BOURDINIÈRE-SAINT-LOUP	D28 puis à gauche N10 puis à droite D28	13:09	13:07	13:04
46,5	127	LUPLANTE	D28	13:15	13:11	13:09
55	118,5	SAUMERAY	D28 direction Brou-Yèvres	13:27	13:23	13:20
65	108,5		en face D27	13:42	13:37	13:33
65,5	108	Panneau Entrée YEVRES	2ème PC	13:42	13:38	13:34
66	107,5	YEVRES	D27 puis à droite D955	13:43	13:39	13:35
67	106,5	BROU	D955 puis à droite D15.6	13:45	13:40	13:36
68	105,5		à gauche D15.5 puis D921 puis D13	13:46	13:41	13:37
74	99,5	Les Moulins d'Unverre (UNVERRE)	D13	13:55	13:50	13:45
81	92,5	LES AUTELS-VILLEVILLON	D13 puis D13.1	14:05	14:00	13:55
85	88,5	LA BAZOCHE-GOUET	à dr. rue des Fossés, à gauche rue du G. de Gaulle, à dr. D927	14:11	14:05	14:00
92	81,5	LA CHAPELLE-GUILLAUME	D927	14:21	14:15	14:09
92,5	81	Panneau Sortie LA CHAPELLE-GUILLAUME	3ème PC	14:22	14:16	14:10
		SARTHE (72)	D302			
100	73,5	MELLERAY	à droite D14	14:33	14:26	14:20
101	72,5	MONTMIRAIL - Haut du village	1er MG puis à gauche D29	14:34	14:27	14:21
107	66,5	Les Quatres Chemins (LAMNAY)		14:43	14:36	14:29
112,5	61	SAINT-MAIXENT	D29	14:51	14:43	14:37
114,5	59	BOUER	D29 puis à gauche V7 direction Lavaré	14:54	14:46	14:39
115,5	58	Les Egoutiers - sortie de BOUER	4ème PC	14:56	14:48	14:41
116,5	57		à droite direction Le Luart D85b puis D85	14:57	14:49	14:42
119,5	54	LE LUART	à gauche D29 puis à gauche D52	15:01	14:53	14:46
124	49,5	Les Feuillus (DOLLON)	C9 à droite direction Dolmen/Menhir puis à gauche	15:08	15:00	14:52
125	48,5	Crozet (DUNEAU)	C3 à droite direction Duneau	15:09	15:01	14:53
126	47,5	Côte de Crozet	2ème MG	15:11	15:02	14:55
127	46,5		C4 à gauche dir. Connerre	15:12	15:04	14:56
129	44,5	CONNERRE - Entrée sur le circuit final	à droite Rue de l'Abreuvoir - à gauche Rue de Paris - Rue M.Beaufils - D33	15:15	15:07	14:59
134,5	39	NUILLE-LE-JALAI	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	15:23	15:14	15:06
136,5	37	Côte des Vénérais	3ème MG	15:26	15:17	15:09
139,5	34	CONNERRE	Rue de la Jatterie	15:31	15:21	15:13
140	33,5	CONNERRE - 1er passage sur la ligne du circuit	Avenue de Verdun - 5ème PC	15:31	15:22	15:13
145	28,5	NUILLE-LE-JALAI	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	15:39	15:29	15:20
147,5	26	Côte des Vénérais	4ème MG	15:42	15:32	15:23
151	22,5	CONNERRE - 2eme passage sur la ligne du circuit	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la Rép. - Rue M.Beaufils - D33	15:47	15:37	15:28
156	17,5	NUILLE-LE-JALAI	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	15:55	15:44	15:35
158,5	15	Côte des Vénérais	5ème MG	15:58	15:48	15:38
162	11,5	CONNERRE - 3ème passage sur la ligne du circuit	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la Rép. - Rue M.Beaufils - D33	16:04	15:53	15:43
167	6,5	NUILLE-LE-JALAI	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	16:11	16:00	15:49
169	4,5	Côte des Vénérais		16:14	16:02	15:52
172,5	1	CONNERRE - 4ème passage sur la ligne du circuit	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la République	16:19	16:07	15:57
173,5	0	CONNERRE - Arrivée finale hors circuit	Rue de Paris	16:20	16:09	15:58

Règlement particulier

Article 1 : Organisation

La 53^{ème} édition de la classique Paris-Connerré est organisé par le CC Connerréen et le comité d'organisation de Paris-Connerré sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et se déroule le dimanche 1^{er} octobre 2023.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier FFC et est classée Elite Nationale 1.12.1

Article 3 : Participation / engagements

Conformément à l'article 2.1.2 du règlement FFC (titre 2 Route de février 2023), l'épreuve est ouverte aux coureurs et équipes suivantes listés dans le tableau ci-dessous.

- La participation est individuelle.
- Les engagements se font par la procédure habituelle sur le site de la FFC via le comité Pays-de-la-Loire et seront ouverts le vendredi 1^{er} septembre à 8h30.
- Dans un premier temps le nombre de coureurs est limité à 180 coureurs dont 8 maximum par club dans le but d'accueillir un maximum d'équipes différentes et d'enregistrer les engagements de coureurs d'équipes continentales.
- Si le nombre maximum d'engagés possible (200) n'est pas atteint 5 jours avant la clôture, ces limites seront relevées.

Classe d'épreuve		Participation
1.12.1	Elite Nationale	Equipes Continentales UCI françaises <u>uniquement</u> Equipes Professionnelles Cyclo-Cross UCI Equipes continentales UCI Etrangères pour les coureurs français Elite Pro , Elite, Open 1 (Epreuve 1.12.1 uniquement)
2.12.1		Equipe Nationale française Equipes étrangères, régionales et de club (1) <u>2.12.1</u> : Equipes mixtes
1.40	Epreuve nationale en circuit fermé (circuit inférieur à 3 km)	<u>Equipes FFC</u> : Elite Nationale : coureurs de d'Elite, Open 1. Circuit fermé : coureurs Elite, Open. - Pôles - Equipes de club National 1
		- Equipes de club National 2 - Equipes de club National 3 - Equipes de Sélections Régionales ou Interrégionales - Equipes de Comités Départementaux - Equipes de Clubs

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient le dimanche 1^{er} octobre 2023 à la salle des fêtes d'Emancé 1 rue d'Orphin à Emancé (78) à partir de 9h30.

La réunion des directeurs sportifs en présence des membres du collège des arbitres et des responsables de l'organisation est fixée à 10h30 et aura lieu également à la salle des fêtes d'Emancé.

La fin de la permanence est fixée à 11h00.

Le départ fictif aura lieu à 12h00 devant la salle des fêtes d'Emancé.

Article 5 : Radio Tour

Les informations de course sont émises sur une fréquence qui sera confirmée sur place.

Article 6 : Assistance dépannage neutre

Le service d'assistance technique neutre est assurée par le prestataire L'Echappée.

Article 7 : Service médical

L'organisation fera suivre la course par le Dr Jean-Jacques MENUET et la Croix-Blanche pour la prise en charge avant transfert vers un centre hospitalier si nécessaire (voir en annexe la liste des hôpitaux les plus proches)

Article 8 : Déviation des véhicules avant l'arrivée

Une déviation obligatoire est mise en place pour les voitures des directeurs sportifs et motos suiveuses avant l'arrivée. Sont seuls autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules des arbitres et du médecin. Les voitures des DS seront invitées à se garer sur le parking du stade de football (voir plan en annexe) et les autres véhicules de part et d'autre de la rue de Paris sans franchir l'arrivée.

Jusqu'à un tour de l'arrivée, les véhicules d'assistance seront autorisés à franchir la ligne d'arrivée et seront invitées à se garer sur le parking du Carrefour Market, dont l'entrée se situe 100 mètres après la ligne.

Article 9 : Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu dans le classement.

En cas de circonstances exceptionnelles, le collège des arbitres peut décider d'augmenter ce délai, en consultation avec l'organisateur.

Article 10 : Classements

Les classements suivants seront établis :

- Un classement individuel au temps
- Un classement du Meilleur Grimpeur
- Un classement Points Chauds
- Un classement par Equipes sur 3 coureurs

Article 10a : Règlement du classement du Meilleur Grimpeur

Le classement sera établi sur 5 classements grimpeur (MG) :

- 1^{er} MG : côte de Montmirail au Km101
- 2^{ème} MG : côte de Crozet à Duneau au Km126
- 3^{ème} MG : 1^{er} Passage côte des Vénérais au Km136,5
- 4^{ème} MG : 2^{ème} Passage côte des Vénérais au Km147,5
- 5^{ème} MG : 3^{ème} Passage côte des Vénérais au Km158,5

Points attribués sur 4 coureurs à chaque classement : 5-3-2-1 pts

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon l'article 2.3.33 de la réglementation FFC : le classement à l'arrivée départage les coureurs ex-aequo dans les classements individuels annexes. Seuls sont retenus au classement du meilleur grimpeur, les coureurs classés à l'arrivée dans le classement individuel.

Article 10b : Règlement du classement Points Chauds

Le classement sera établi sur 5 Points Chauds (PC) :

- 1^{er} PC : au niveau de l'antenne-relais entre Sours et Berchères-lès-Pierres au Km28
- 2^{ème} PC : au panneau d'entrée de l'agglomération de Yèvres au km65,5
- 3^{ème} PC : au panneau de sortie de la Chapelle-Guillaume au km92,5
- 4^{ème} PC : au lieu-dit le Egoutiers à la sortie de Bouër au km115,5
- 5^{ème} PC : 1^{er} passage sur la ligne avenue de Verdun à Connerré au km140

Points attribués sur 4 coureurs à chaque classement : 5-3-2-1 pts

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon l'article 2.3.33 de la réglementation FFC : le classement à l'arrivée départage les coureurs ex-aequo dans les classements individuels annexes. Seuls sont retenus au classement Points Chauds, les coureurs classés à l'arrivée dans le classement individuel.

Article 10c : Règlement du classement par Equipes

Le classement par Equipe se fera par l'addition des places des 3 meilleurs coureurs de l'équipe. En cas d'égalité, l'équipe avec le coureur le mieux classé sera désigné vainqueur.

Article 11 : Protocole

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de la FFC, les coureurs suivants doivent se présenter au podium protocolaire qui se situe sur la ligne d'arrivée dans un délai maximum de 10 minutes après l'arrivée (voir schéma en annexe) :

- Les 3 premiers du classement individuel
- Le vainqueur du classement Meilleur Grimpeur
- Le vainqueur du classement Points Chauds
- Le 1^{er} licencié Sarthois du classement individuel (si applicable)
- Les trois coureurs vainqueurs du classement par équipes

Article 12 : Prix et dotations de l'épreuve

- Classement Individuel : Grille FFC 1220/20

1 ^{er}	246€	11 ^{ème}	21€
2 ^{ème}	183€	12 ^{ème}	20€
3 ^{ème}	146€	13 ^{ème}	18€
4 ^{ème}	122€	14 ^{ème}	17€
5 ^{ème}	98€	15 ^{ème}	15€
6 ^{ème}	85€	16 ^{ème}	14€
7 ^{ème}	65€	17 ^{ème}	14€
8 ^{ème}	55€	18 ^{ème}	14€
9 ^{ème}	37€	19 ^{ème}	12€
10 ^{ème}	24€	20 ^{ème}	12€

- Classement Meilleur Grimpeur :

1 ^{er}	100€
2 ^{ème}	50€
3 ^{ème}	30€

- Classement des Points Chauds :

1 ^{er}	100€
2 ^{ème}	50€
3 ^{ème}	30€

- Classement par Equipes

1 ^{ère}	100€
------------------	------

Les prix concernant le Meilleur Grimpeur, les Points Chauds et le classement par Equipes seront remis à l'issue du protocole à la salle Cappella de Connerré (près du podium du circuit final). Aucun envoi ne sera effectué.

Article 13 : Antidopage

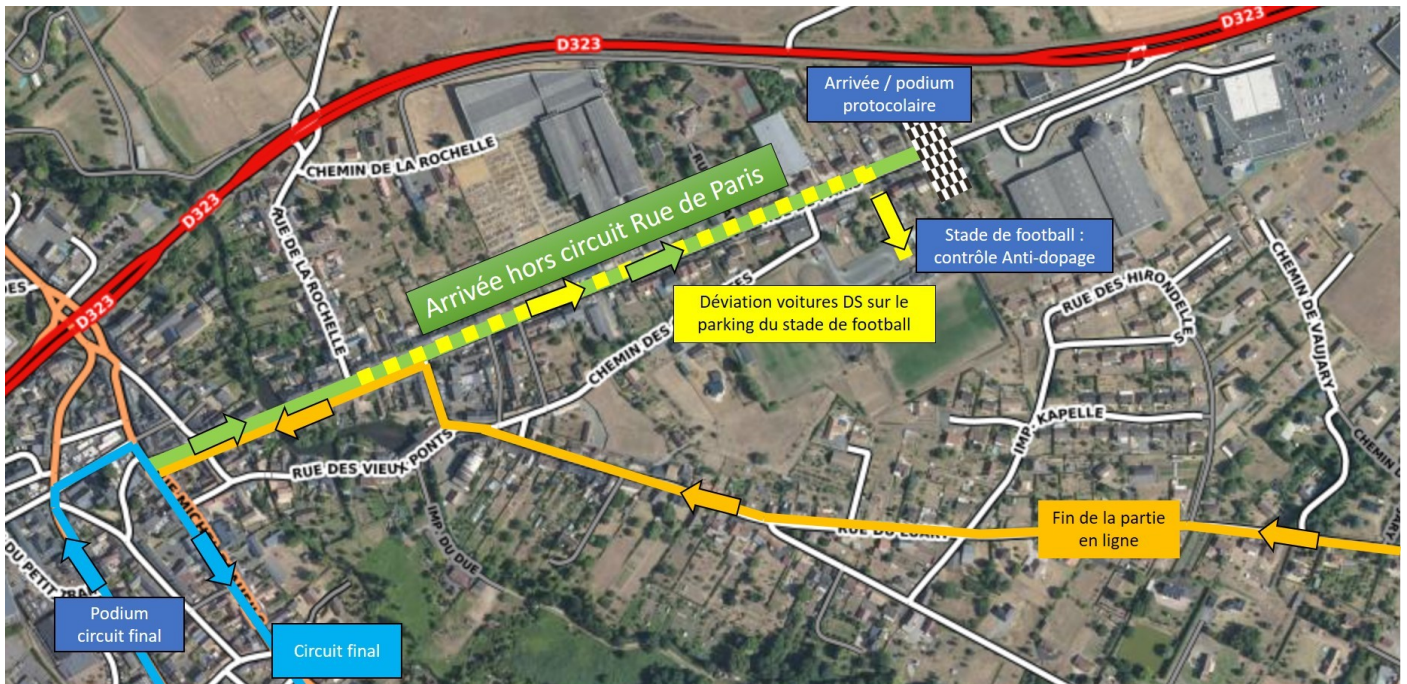
En cas de contrôle, il sera effectué sur le site du stade de football de Connerré situé rue de Paris à 300 mètres en dessous de la ligne d'arrivée conformément aux règlements de la FFC et du Ministère de la jeunesse et des sports. L'accès sera fléché (voir schéma en annexe).

Article 14 : Pénalités

Le barème de la FFC est le seul applicable.

Annexe

Schéma de l'arrivée avec zone antidopage/déviation des véhicules /podium protocolaire



Hôpitaux

<p>Hôpital Hôtel-Dieu 34 rue du Docteur Maunoury 2808 CHARTRES 02.37.30.30.30</p>	<p>Hôpital Louis Pasteur 4 rue Claude Bernard 28630 - LE COUDRAY 02.37.30.30.30 Urgences : 02 37 30 30 74</p>
<p>Hôpital Saint-Brice 1, rue St Martin au Val 28000 - CHARTRES 02.37.30.30.30</p>	<p>Centre Hospitalier-Le Mans 194 av. Rubillard 72037 LE MANS CEDEX 9, tél : 02 43 43 43 43 Urgences : 02 43 43 29 19</p>
<p>Pôle Santé Sud ELSAN 28/62 rue de Guetteloup 72100 LE MANS 02 43 78 38 38 Urgences : 02 43 78 45 45</p>	<p>Centre Hospitalier Paul Chapron 56 Avenue Pierre Brûle, 72400 LA FERTE BERNARD 02 43 71 61 51 Urgences - 02.43.71.61.17</p>